



Erreur d'orientation sur plan

Par **atomium_01**, le **12/10/2010** à **20:17**

Bonjour,

J'ai signé un contrat avec un constructeur pour la construction d'une maison.

Le permis d eonstruire a été déposé et accepté. Après cela, je me suis rendu compte que celui-ci s'est trompé sur les plans dans l'orientation du nord=> la maison se retrouve très mal orientée.

Le constructeur me propose de re-positionner la maison+ nouveau depot de permis de constuire. Cequi fait que je vais perdre plus de 4 mois (2 mois de dépôt de permis+2 mois de recours au tiers)

Puis-je annuler ce contrat ou demander des indemnités de retard?

Cordialement.